

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 février 2016.

1. Construction d'un garage-atelier.

Petit historique, rappel du maire :

« La commune d'Elzange, située dans la vallée de la Canner, est traversée du Nord au Sud par la Route Départementale 2, drainant toutes sortes de véhicules (bus de lignes régulières, voitures personnelles, camions...) voie de passage très fréquentée, permettant la communication de notre vallée avec celle de la Moselle où se trouvent les lieux de travail de la majorité des habitants.

Plusieurs accidents, dont certains mortels, s'étant produits sur cet axe dans notre localité, les élus ont décidé en 1985 de créer une Régie de Transport, afin d'amener les enfants, qui doivent traverser et longer cette route, au groupe scolaire communal, situé à la Cité, au Nord-Est de la commune. Un minibus fut acheté, un chauffeur embauché, le tout à la charge entière de la commune. Et ce transport perdure jusqu'à ce jour à la satisfaction de tous les habitants.

Dernièrement, nous avons eu l'opportunité de nous procurer un autobus, d'occasion, mais plus performant (33 places), qui nous permettra de ne prévoir que deux navettes au lieu de quatre, entre le village et le lotissement du Hohdorn, situés sur la rive gauche de la Canner et de la RD2, et le groupe scolaire Maginot sis dans la Cité, rive droite.

Jusqu'à présent, nous pouvions abriter notre minibus dans le garage de la Mairie, qui ne correspond plus au gabarit du nouveau véhicule. »

Après délibération, le principe de la construction d'un garage-atelier conséquent (10 x 10 m), sur un terrain appartenant à la commune, est décidé, à l'unanimité, ainsi que le choix du maître d'œuvre, Bernard BOLZINGER, architecte DPLG ;

Le maire est chargé de lui demander d'élaborer un dossier comprenant la demande de permis de construire.

2. Demande de subventions.

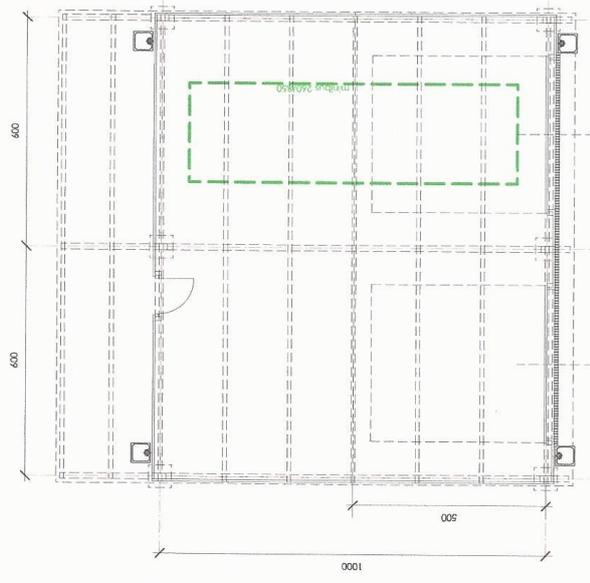
Après délibération, il est décidé de solliciter une subvention au titre de la D.T.E.R, ainsi qu'au titre de la nouvelle aide du département aux communes, appelée AMITER.

Plan de financement prévisionnel :

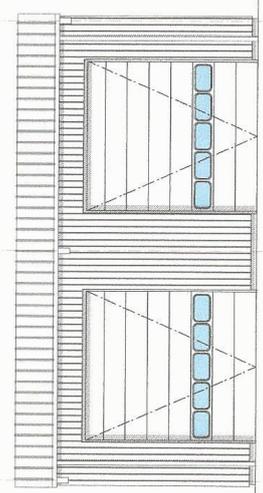
• Montant du devis estimé :	135 300,00€ H.T.	162 360,00 € TTC
• D.E.T.R. 40 % du H.T. =	54 120,00 €	
• AMITER 50 % du reste, soit =	40 590,00 € *	
• Total des subventions (70 %) =	90 710,00 €	
• Resterait à la charge de la commune :	40 590,00 €	67 650,00 €

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

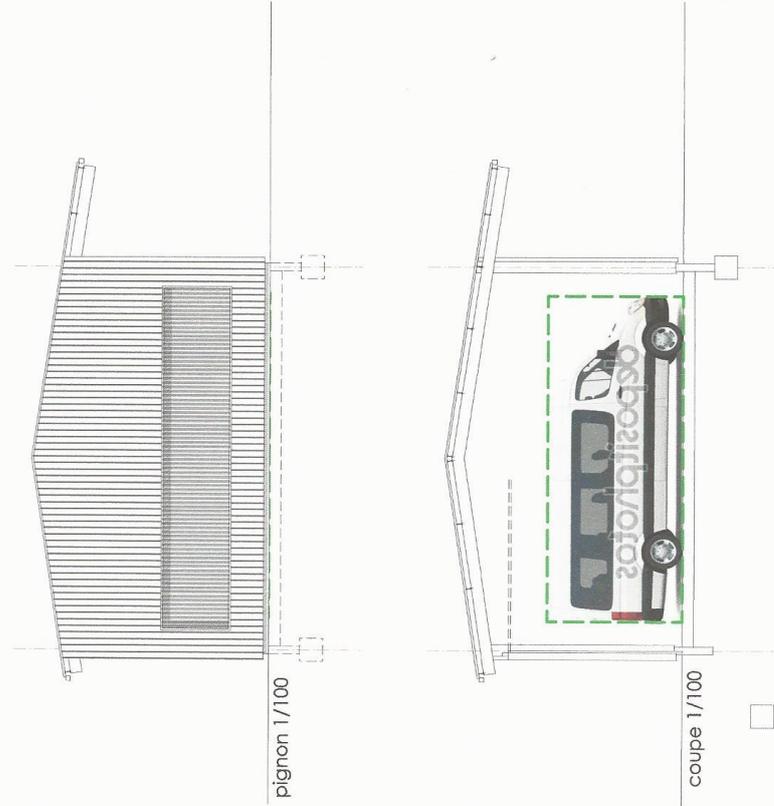
Esquisse architecte



vue en plan 1/100



façade principale 1/100



pignon 1/100

coupe 1/100

Ville de Genève Commune de Chêne-Bougeries 17, rue de la Mairie 12190 ELZANGE		Bureau d'architecte BOLLINGER architectes 4, rue de la Chapelle 12100 Thoiry tél. 022 78 12 26		Bureau d'étude Bureau d'étude	
Plan n°:	ESQ	N°:	1/100	Date:	Fév. 2016
Code:	GME	Statut:	ESQ		

Ce plan est une propriété de son auteur et ne peut être reproduit sans son accord préalable.

3. Subvention.

- une somme de 50,00 € est votée au profit de l'Association Hacken'Move de Veckring, pour aider au financement d'une journée ludique ouverte à tous les habitants de l'Arc Mosellan.

4. Création d'un poste :

Laurent Emo, adjoint technique de 2^{ème} classe, arrivant en fin de contrat le 31 mai prochain, il est décidé à l'unanimité de l'embaucher pour un emploi à 17.30 h/semaine comme stagiaire, puis éventuellement comme titulaire au bout d'un an. La date de départ serait le 20 mai 2016.

5. Frais de stage :

Après délibération, considérant que Liliane Leick a suivi un stage d'entretien d'une semaine du 08 02 au 12 02 2016, il est décidé de lui accorder le remboursement des frais occasionnés par ce stage, suivant le barème officiel.

6. Préparation du B.P. 2016 :

- Prévus en investissement :
 - la construction du garage
 - l'entourage du square (fin)
 - la rénovation de la rue des Lilas
 - la réfection d'une salle de classe

Etaient présents : tous les conseillers municipaux. (15)

Pour extrait conforme au registre, Elzange le 24 février 2016, le maire : Guy Soulet